

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 18 (1927)
Heft: 5

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mehrt, welche meist die Photometrie oder die Beleuchtungspraxis behandeln. Das vorliegende Buch gibt dem gegenüber die wissenschaftlichen Grundlagen der Lichtwirtschaft, ohne auf die Konstruktion der Lichtquellen und Beleuchtungskörper einzutreten. Es tritt für eine weitgehende Verbesserung und Ausdehnung der künstlichen Beleuchtung ein; z. B. wird für Wohnungen in Europa eine fünfmal stärkere Beleuchtung als die bisher übliche gefordert und für Gebäude in gedrängt gebauten Städten der Verzicht auf die natürliche Beleuchtung vorgeschlagen.

In der Einleitung werden die lichttechnischen Begriffe und Einheiten erläutert; leider sind später auch in graphischen Darstellungen statt Lux die in Amerika üblichen „Fuss-Kerzen“ verwendet. Das Wesen des Lichtes, seine Quellen, Qualitäten und Wirkungen, sowie die Fähigkeiten und Funktionen des Auges werden auf ca. $\frac{2}{3}$ des Bandes in 15 Abschnitten behandelt. Sechs weitere Kapitel befassen sich mit Beleuchtung und Produktion, dem Wert der Instandhaltung der Beleuchtungsanlagen, den Beleuchtungswerten der Farben, der wirkungsvollsten und wirtschaftlichsten Lichtintensität und endlich der Beziehung der Sicherheit zur Sichtbarkeit. Dem Verfasser, als Direktor der Forschungslaboratorien der Lampenfabriken der General Electric Co., stehen wertvolle Versuchsergebnisse zur Verfügung, welche er weitgehend wiedergibt und verwertet. Die Literaturhinweise haben für hiesige Leser wenig praktischen Wert, da ihnen die genannten amerikanischen Quellen meist nicht zugänglich sind. Die deutsche Ausgabe ist gut und lässt die Uebersetzung nicht erkennen. Sie ist in der Hand jeden, der sich mit Beleuchtungsfragen beschäftigt, ein wertvolles Hilfsmittel.

E. Binkert.

Lehrbuch der Elektrotechnik, herausgegeben von *Esselborn*, 2. bis 7. Auflage. *Erster Band*: Allgemeine Elektrotechnik, Elektrotechnische Messkunde, Elektrische Maschinen und Apparate. Bearbeitet von Dr. K. Fischer, Dr. K. Hohage und Ing. G. W. Meyer. 753 Seiten, 924 Fig., 1922. Preis geb. M. 19.50. — *Zweiter Band*: Elektrische Zentralen, Hochspannungs-Schaltanlagen, Leitungsnetze, Elektromotorische Antriebe, Stromwärmetechnik, Elektrische Beleuchtung, Elektrisches Signalwesen; Telegraphie und Fernsprechwesen; Drahtlose Telegraphie. Bearbeitet von G. W. Meyer, K. Meller, F. Heintzenberg, G. Schmidt, K. Fink und Dr. K. Mühlbrecht. 807 Seiten mit 1105 Fig. 1924. Preis geb. M. 24.50. Verlag von Wilhelm Engelmann, Leipzig.

Der Inhalt der beiden Bände, welche für Studierende und jüngere Techniker und Ingenieure bestimmt sind, ist aus den obigen Angaben zu ersehen. Das Werk vermittelt eine Fülle von Kenntnissen. Bei dem grossen Umfang, welchen die Elektrotechnik heute angenommen hat, ist es begreiflich, dass selbst in zwei stattlichen Bänden über die Elektrizität und ihre Anwendungen nur das wichtigste mitgeteilt werden kann. Die Stoffeinteilung hätte der allgemeinen Praxis mehr angepasst werden können; so fällt uns auf, dass der Schwachstromtechnik 256, dem Kapitel Zentralen, Schaltanlagen und Leitungsnetze hingegen nur 151 Seiten eingeräumt werden. Wir vermissen auch Einheitlichkeit in der Darstellungsweise, was durch die grosse Zahl der Bearbeiter erklärlich ist. Die im Vorwort angeführten Formelzeichen des V. D. E. sind leider nicht überall angewandt. Die Anordnung der behandelten Gegenstände ist teilweise durch den Charakter des Buches als Lehrbuch bestimmt; zahlreiche Literaturangaben und ein ausführliches Sachverzeichnis machen es auch als Nachschlagewerk wertvoll. *E. Binkert.*

Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, *des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.*

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

Invitation

à la XXXII^{me} assemblée générale ordinaire

à Interlaken, au Kursaal, Höhweg
dimanche, le 19 juin 1927, 9 h 30.

Ordre du jour:

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la XXXI^e assemblée générale du 15 août 1926, à Bâle¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité pour l'année 1926 et compte de l'A. S. E. pour 1926; approbation des comptes pour 1926: Compte de l'A. S. E. et

¹⁾ Voir Bulletin 1926, No. 9.

- compte de l'immeuble de l'A. S. E.³⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 4^o Approbation du rapport des Institutions de contrôle de l'A. S. E. pour l'année 1926 et compte des Institutions de contrôle pour 1926²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions de la commission d'administration.
- 5^o Budget pour 1928 de l'A. S. E. et de l'immeuble de l'A. S. E.³⁾; proposition du comité.
- 6^o Budget des Institutions de contrôle pour 1928³⁾; propositions de la commission d'administration.
- 7^o Fixation des cotisations des membres de l'A. S. E. pour 1928 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité³⁾.
- 8^o Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1926³⁾; approuvé par la commission d'administration.
- 9^o Budget du Secrétariat général pour 1928³⁾; approuvé par la commission d'administration.
- 10^o Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) pour 1926³⁾.
- 11^o Rapport et compte de la commission de corrosion pour 1926 et budget pour 1928³⁾.
- 12^o Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour 1926 et budget pour 1928³⁾.
- 13^o Nominations statutaires (art. 11 des statuts):
a) de 3 membres du comité,
b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Proposition de la commission de l'A. S. E. et de l'U. C. S. pour la revision des prescriptions fédérales sur les installations à fort courant, groupe c, concernant l'approbation des nouvelles „Prescriptions relatives à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des installations électriques intérieures 1927⁴⁾“.
- 15^o Communication concernant la Fondation Denzler.
- 16^o Divers, propositions des membres.

Pour le comité de l'A. S. E.

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) *J. Chuard.* (sig.) *F. Largiadèr.*

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

Rapport

du comité à l'assemblée générale
sur l'année 1926

Comité: J. Chuard-Zurich, président; A. Zaruski-St-Gall, vice-président; E. Baumann-Berne, A. Calame-Baden, H. Egli-Zurich, E. Payot-Bâle, F. Schönenberger-Oerlikon, Dr. K. Sulzberger-Zurich, A. Waeber-Fribourg; secrétaire général: F. Largiadèr.

Le comité a tenu deux séances.

En ce qui concerne l'activité des *Institutions de contrôle* de l'A. S. E., nous renvoyons au rapport de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S., publié au Bulletin 1927, No. 4, page 243 et suivantes.

Les questions de nature économique intéressant les centrales membres de l'A. S. E. sont portées à la connaissance de celle-ci par le rapport

du comité de l'U. C. S. sur l'année 1926, publié au présent Bulletin. Les questions de nature économique ou touchant au personnel de nos membres collectifs appartenant à l'industrie sont traitées, suivant leur objet, par la Société suisse de constructeurs de machines, l'Union patronale de l'industrie suisse des machines et des métaux, l'Union professionnelle de fabricants suisses de matériel électrique et l'Union suisse des installateurs électriciens.

L'A. S. E. a tenu une assemblée générale ordinaire le 15 août à Bâle, dans les locaux de l'Exposition internationale de navigation intérieure et d'utilisation de forces hydrauliques. Le Bulletin No. 8, page 393 et suivantes a rendu compte de cette assemblée; en outre, les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal par le Bulletin No. 9, page 446 et suivantes.

Commissions de l'A. S. E.:

1^o *Comité Electrotechnique Suisse, C. E. S.* (Comité national de la „Commission Electrotech-

2) Voir Bulletin 1927, No. 4.

3) Voir Bulletin 1927, No. 5.

4) Voir Bulletin 1927, Nos. 2 et 5.

nique Internationale“, C. E. I.) Nous renvoyons au rapport spécial du comité, Bulletin 1927, No. 5, pages 296 et 297.

2^o *Comité Suisse de l'Eclairage, C. S. E.* (Comité national de la „Commission Internationale de l'Eclairage“, C. I. E.) Cette année aussi le comité était composé de délégués de l'A. S. E. et de l'U. C. S., du Bureau fédéral des Poids et Mesures et de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes.

Un représentant des fabriques de lampes à incandescence avait proposé, au printemps 1926, que les associations intéressées aux applications de la lumière électrique fondent, sous la direction de l'A. S. E., une „Société pour le perfectionnement de l'éclairage“, qui eût à étudier, comme on le fait ailleurs, toutes les questions relatives à l'éclairage et à propager dans cet ordre d'idées des méthodes plus rationnelles. Le Comité Suisse de l'Eclairage, auquel la question a été soumise tout d'abord, n'a pas jugé opportun d'appuyer la création d'une société spéciale dans un pays aussi exigu que le nôtre; il a estimé en revanche qu'on pourrait instituer une commission groupant les différentes organisations intéressées, à l'instar de la commission permanente de corrosion. Au commencement de juin 1926, le comité de l'A. S. E., comme aussi le comité de l'U. C. S., ont témoigné de l'intérêt pour une telle organisation. L'étude de cette question a été poursuivie en 1927.

Au reste, le comité renseigne sur son activité pendant l'année 1926 au Bulletin 1927, No. 5, pages 307 et 308.

3^o *Comité national suisse pour la Conférence internationale des Grands Réseaux électriques à haute tension.* Dans le courant de l'année 1926, le comité a reçu communication que la IV^e session de la Conférence aurait lieu à Paris, du 23 juin au 2 juillet 1927. La participation de la Suisse à cette session a été préparée au commencement de l'année 1927. La composition du Comité national suisse, donnée à l'annuaire de l'A. S. E. au 1^{er} janvier 1927, a subi quelque changement par suite de la démission de M. le prof. Landry, dictée par un surcroît de travail. Le comité se compose dès lors comme suit: MM. P. Perrochet, directeur de la Banque suisse des chemins de fer, à Bâle, Dr. B. Bauer, ingénieur-conseil de la Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium, à Neuhausen, et P. Thut, directeur des Forces Motrices Bernoises, S. A., à Berne. Le secrétariat général de l'A. S. E. assume les travaux de secrétariat de ce comité.

4^o *Commission de la „Fondation Denzler“.* Cette commission s'est réunie pour la première fois en décembre 1926; elle a délibéré au sujet d'un concours avec attribution de prix, dont il sera parlé avec plus de détails au Bulletin A. S. E. 1927, No. 6. — La fortune, primitivement de fr. 25 000.—, se montait fin décembre 1926 à fr. 34 051.85.

5^o *La Commission pour question d'enseignement et*

6^o *La Commission pour paratonnerres* n'ont pas eu de séance en 1926.

7^o Quant aux *commissions mixtes*, communes à l'A. S. E. et à l'U. C. S., où s'est concentrée de

nouveau la plus grande activité, nous renvoyons au rapport du Secrétariat général, imprimé au présent Bulletin, page 302 et suivantes.

Le *Comité national suisse de la Conférence mondiale de l'Energie* (président: Dr. Ed. Tissot-Bâle), dont la composition est indiquée à l'annuaire 1927, page 8, a tenu 4 séances, dont 3 consacrées exclusivement à l'organisation de la Session spéciale de Bâle.

La *Session spéciale de la Conférence mondiale de l'Energie à Bâle*, mentionnée déjà dans notre dernier rapport annuel, a eu lieu du 31 août au 8 septembre, sous la direction du président du Comité national suisse, M. le Dr. Ed. Tissot, ex-président de l'A. S. E. L'organisation de la Session spéciale par la Suisse, dont l'idée première revient à M. F. Ringwald, président de l'U. C. S., qui en fit part à l'assemblée de discussion de l'A. S. E. du 13 décembre 1924, à Berne, puis l'impression des 89 rapports présentés, aux frais du Comité national suisse, ne constituaient pas un mince risque financier. Mais les crédits nécessaires ont pu être assurés, avant tout grâce aux efforts du président du Comité national suisse. La Conférence a incontestablement marqué un succès de la Suisse, grâce à la préparation impeccable, à la bonne organisation et à la collaboration éclairée de toutes les organisations intéressées. Les délibérations de la Conférence sont enregistrées dans un ouvrage de 2800 pages, en deux volumes, qui contient également tous les rapports in extenso¹⁾. Le Comité national suisse a très généreusement attribué à l'A. S. E. au profit de ses institutions de contrôle, la somme de fr. 5 000.— prélevée sur l'excédent de recettes de la Session de Bâle.

La résiliation de la convention officielle avec l'*Association des installateurs électriciens suisses* (A. I. E. S.), dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises, ainsi que les conditions économiques toujours encore défavorables aux installateurs électriciens, ont eu pour conséquence, cette année aussi, la démission de plusieurs maisons comme membres de l'A. S. E. Notre secrétaire général représenta l'A. S. E. et l'U. C. S. à l'assemblée générale de l'A. I. E. S. à Lucerne au mois de mai. De son côté, l'A. I. E. S. avait délégué à notre assemblée générale, à Bâle, son nouveau président, M. Conrad Walser et le secrétaire, M. le Dr. P. Wiesendanger.

La question des corrosions, traitée ailleurs, nous a fourni cette année aussi l'occasion de relations amicales avec la *Direction générale des télégraphes*, la *Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux* et l'*Union d'entreprises suisses de transport*. Nous avons été invités à l'assemblée générale de la S. S. I. G. E., le 22 août, à La Chaux-de-Fonds et à la conférence d'automne de l'U. S. T., à Locarno. Ces deux associations étaient représentées à leur tour à notre assemblée annuelle, à Bâle.

Nous entretenons des rapports réguliers avec la *Société suisse des ingénieurs et architectes*, par le fait qu'elle est représentée comme nous au Comité Suisse de l'Eclairage. M. le directeur

¹⁾ Cet ouvrage est en vente chez l'éditeur, Birkhäuser & Cie., Bâle, au prix de fr. 125.—.

Payot représentait l'A. S. E. à l'assemblée générale de la S. I. A., à Bâle.

L'Union suisse des techniciens a une assemblée générale tous les 3 ans; l'une d'elles tombait en 1926. L'A. S. E., invitée à s'y faire représenter, le fut par M. H. Egli. L'U. S. T. a délégué à son tour M. S. Zaugg, ing. à Bâle, à notre assemblée générale de Bâle, comme aussi antérieurement à d'autres assemblées de l'A. S. E.

L'A. S. E. est membre de la Société suisse pour l'industrie et le commerce, dont le vorort est Zurich. Le secrétariat général a, comme de coutume, collaboré à son rapport général en rédigeant le chapitre relatif à la production et à la distribution d'énergie électrique. De son côté, cette corporation remet à notre secrétariat, à l'usage des membres de l'A. S. E., tous ses rapports, circulaires et procès-verbaux des assemblées de délégués et des séances de la Chambre suisse du commerce. M. Ganguillet a pris part à l'assemblée ordinaire des délégués, à Bâle.

En tant que membre de l'Union Suisse de Normalisation, l'A. S. E. a été en rapport avec le bureau de normalisation de la Société Suisse de Constructeurs de Machines (S. S. C. M.), à Baden, qui nous transmet régulièrement ses feuilles de normes et nous oriente aussi sur l'état des travaux de normalisation à l'étranger. Des représentants de la S. S. C. M. ont pris part à plusieurs séances de la commission des normes de l'A. S. E.

En juin eut lieu à Düsseldorf l'assemblée annuelle de la „Vereinigung der Elektrizitätswerke“; M. Nissen y participa comme représentant de l'A. S. E. A cette assemblée succéda, fin juin, celle du „Verband deutscher Elektrotechniker“, à Wiesbaden; M. le Dr. Sulzberger y assista au nom de notre association. De notre côté, nous avons salué la présence, à notre assemblée générale à Bâle, de M. le directeur Pirrung-Bibrach, du „Verband der Elektrizitätswerke Württembergs und Hohenzollerns“, ainsi que de M. le directeur Zell, de Munich, représentants du V. D. E. et de la Vereinigung der Elektrizitätswerke.

En outre les associations étrangères suivantes étaient représentées à l'assemblée annuelle de Bâle: Elektrotechnischer Verein Wien par M. R. Beron, ing.; Verband der Elektrizitätswerke Wien par M. J. Fiedler, ing.; le Syndicat Professionnel des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique, Paris par M. G. Schlumberger, administrateur délégué; la Svenska Elektricitetsverksföreningen par M. F. A. Lamm, professeur; la Vereeniging van Directeuren van Elektriziteitsbedryven in Neederland par M. V. Tukker, directeur.

L'A. S. E. était invitée au VIII^e congrès annuel du „Tschecho-Slowakische Elektrotechnische Verein“ à Königsgrätz (Bohême); il ne nous a malheureusement pas été possible de nous y faire représenter.

Mutations. L'état des membres de l'A. S. E. en 1926 était le suivant:

	Membres hono-raires	Membres indivi-duels	Membres étu-dians	Membres collectifs	Total
Nombre le 1 ^{er} janvier 1926 . . .	7	965	39	742	1753
Décès et démissions	—	41	4	19	64
	7	924	35	723	1689
Entrées pendant l'année 1926 .	—	70	8	14	92
Membres étudiants devenus membres individuels.	—	+32	-32	—	—
Etat le 31 décembre 1926 .	7	1026	11	737	1781

Finances. Le compte de l'A. S. E., publié page 292 du présent Bulletin, accuse fr. 80 960.80 de recettes, y compris le solde de l'année précédente (fr. 3 869.45), et fr. 77 779.18 de dépenses, soit un excédent de recettes de fr. 3181.62 que nous proposons de porter à compte nouveau. Le total du bilan s'élève au 31 décembre 1926 à fr. 242 520.56.

Au compte de l'Association est joint le compte d'exploitation de l'immeuble, avec bilan spécial. Ce compte accuse aux recettes fr. 67 787.06 et aux dépenses fr. 64 940.30, soit un excédent de recettes de fr. 2846.76. Au 31 décembre 1926, le bilan de l'immeuble se monte à fr. 1 157 319.26. Conformément à la décision prise par le comité de l'A. S. E. le 9 mai 1925, l'A. S. E. bonifie à l'immeuble les intérêts des versements à fonds perdu, fr. 49 800.— au 4^o et les autres sommes au taux de la banque.

L'excédent de recettes de fr. 2846.76 est à reporter à compte nouveau.

Les fonds de l'A. S. E. administrés séparément soit le Fonds Denzler et le Fonds de la commission d'étude, se présentent comme suit, suivant rapport publié à la page 293 du présent Bulletin:

	Décembre 1926	Décembre 1925	Accroissement
Fonds de la commission d'étude	fr. 8 241.80	7 908.50	333.30
Fonds Denzler . .	fr. 34 051.85	32 150.20	1901.65

Ces deux fonds n'ont pas encore été utilisés jusqu'à fin 1926.

Zurich, le 5 mai 1927.

Pour le comité
de l'Association Suisse des Electriciens,
le président: le secrétaire général:
(sig.) J. Chuard. (sig.) F. Largiadèr.

A. S. E.

Compte pour l'année 1926.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente	—	3 869.45
Cotisations des membres	61 500.—	62 608.80
Intérêts actifs fr. 9 645.—		
Intérêts passifs „ 5 162.45	4 500.—	4 482.55
Subvention de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents . .	10 000.—	10 000.—
	<u>76 000.—</u>	<u>80 960.80</u>
<i>B. Dépenses:</i>		
Cotisations à d'autres associations	3 200.—	3 025.75
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.	53 000.—	53 000.—
Subvention à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'éta- lonnage pour loyer dans l'immeuble	3 000.—	3 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les institutions de contrôle) . .	1 600.—	1 767.50
Divers et imprévu	5 200.—	5 826.93
Gain sur le cours de valeurs au 31 décembre 1926	—	1 159.—
Excédent de recettes	—	3 181.62
	<u>76 000.—</u>	<u>80 960.80</u>

Bilan au 31 décembre 1926.

	Doit fr.	Avoir fr.
Compte capital	—	73 588.52
Compte valeurs:		
Valeurs au 31 décembre 1925 fr. 81 280.—		
Achat „ 48 020.—		
		<u>fr. 129 300.—</u>
Perte sur les cours „ 1 159.—	128 141.—	
Compte débiteurs:		
Institutions de contrôle de l'A.S.E. fr. 54 025.39		
Débiteurs divers „ 11 982.25	66 007.64	
Compte créditeurs:		
Union de Centrales suisses d'Electricité fr. 54 928.—		
Immeuble de l'A.S.E. „ 87 319.26		
Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S. . . „ 12 458.69		
Créditeurs divers „ 11 044.47		165 750.42
Compte banque:		
Compte courant fr. 12 199.70		
Dépôt à terme „ 33 051.—	45 250.70	
Compte caisse	931.21	
Compte de chèques postaux	2 190.01	
Compte profits et pertes: Excédent des recettes	—	3 181.62
	<u>242 520.56</u>	<u>242 520.56</u>

Fonds pour une commission d'études.

			fr.	fr.
1926	1 ^{er} janvier	Solde		7 908.50
	31 décembre	Intérêts		372.05
		Perte sur les cours	38.75	
		Solde	8 241.80	
			<u>8 280.55</u>	<u>8 280.55</u>
1927	1 ^{er} janvier	Solde		<u>8 241.80</u>

Fonds Denzler.

			fr.	fr.
1926	1 ^{er} janvier	Solde		32 150.20
	31 décembre	Intérêts		1 479.75
		Gain sur les cours		421.90
		Solde	34 051.85	—
			<u>34 051.85</u>	<u>34 051.85</u>
1927	1 ^{er} janvier	Solde		<u>34 051.85</u>

Immeuble de l'A. S. E.

Compte d'exploitation pour l'année 1926.

		Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>			
	Solde de l'année précédente	fr. 4 566.66	
	Versement au compte d'amortissement	„ 3 000.—	
	Loyer du Secrétariat général	10 500.—	10 500.—
	Loyer de l'Inspectorat des installations à fort courant	11 250.—	11 250.—
	Loyer de la Station d'essai	20 000.—	20 000.—
	Loyer de la Station d'étalonnage	18 700.—	18 700.—
	Loyer du concierge	1 000.—	1 000.—
	Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—	2 200.—
	Intérêts de compte courant et de versements à fonds perdu	1 245.—	2 570.40
		<u>64 895.—</u>	<u>67 787.06</u>
<i>B. Dépenses :</i>			
	Intérêts à verser à la Banque cantonale zuricoise pour la 1 ^{re} hypothèque	24 800.—	24 806.25
	Intérêts des obligations à 3 ^o / _o	8 880.—	8 880.—
	Intérêts des obligations à 5 ^o / _o	13 050.—	13 035.—
Taxes :			
	Assurance contre l'incendie et la responsabilité civile	650.—	639.10
	Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour l'enlèvement des boues et des balayures, taxe pour l'eau	1 190.—	1 199.80
	Versement au compte d'amortissement	10 000.—	10 000.—
	Entretien de l'immeuble, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires; divers et imprévu	6 325.—	6 380.15
	Excédent des recettes, inclusivement solde de l'année précédente	—	2 846.76
		<u>64 895.—</u>	<u>67 787.06</u>

Bilan au 31 décembre 1926.

	<i>Doit</i> fr.	<i>Avoir</i> fr.
Immeuble	1 070 000.—	—
Compte hypothèque de la Banque cantonale zuricoise	—	470 000.—
Compte obligations hypothécaires 3 ⁰ / ₀	—	296 000.—
Compte obligations hypothécaires 5 ⁰ / ₀	—	260 700.—
Versements à fonds perdu	—	49 800.—
Compte amortissement	—	57 650.—
Compte intérêts hypothécaires	—	20 322.50
Compte courant A. S. E.	87 319.26	—
Solde	—	2 846.76
	<u>1 157 319.26</u>	<u>1 157 319.26</u>

A. S. E.

Budget pour l'année 1928.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Cotisations des membres	65 000.—
Intérêts	4 500.—
Indemnité de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents, à Lucerne	10 000.—
	<u>79 500.—</u>
<i>B. Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations	3 600.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	59 500.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les Institutions de contrôle)	1 600.—
Divers et imprévu	4 800.—
	<u>79 500.—</u>

Immeuble de l'A. S. E.

Budget pour l'année 1928.

Capital investi: fr. 1 070 000.—

1 ^{re} hypothèque de la Banque cantonale zuricoise	fr. 465 000.—
Obligations à 3 ⁰ / ₀	" 296 000.—
Obligations à 5 ⁰ / ₀	" 260 700.—
Autres capitaux	" 48 300.—
	<u>fr. 1 070 000.—</u>

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Loyer du Secrétariat général	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat à fort courant	11 250.—
Loyer de la Station d'essai des matériaux	20 000.—
Loyer de la Station d'étalonnage	18 700.—
Loyer du concierge	1 000.—
Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—
Intérêts de compte-courant et de versements à fonds perdu	2 600.—
	<u>66 250.—</u>

	Fr.
<i>B. Dépenses:</i>	
Intérêts à payer sur la 1 ^{re} hypothèque à 5 ¹ / ₄ %	24 412.—
Intérêts à payer sur les obligations à 3%	8 880.—
Intérêts à payer sur les obligations à 5%	13 035.—
Taxes diverses:	
Assurance contre l'incendie et assurance contre la responsabilité civile . .	650.—
Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour enlèvement des balayures, taxe pour l'eau	1 200.—
Versement au fonds d'amortissement	12 000.—
Entretien de l'immeuble, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires, divers et imprévu	6 072.50
	66 250.—

Institutions de contrôle de l'A.S.E.

Budget pour l'année 1928.

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
	fr.	fr.	fr.	fr.
<i>A. Recettes:</i>				
Montant d'abonnements:				
a) Stations centrales	133 000.—	100 000.—	3 000.—	30 000.—
b) Installations isolées	75 000.—	75 000.—	—	—
Taxes d'essai et expertises	156 500.—	500.—	56 000.—	100 000.—
Section des achats de l'U. C. S.	23 000.—	—	23 000.—	—
Contribution extraordinaire de l'A. S. E. aux frais d'exploitation de la Station d'essai	10 000.—	—	10 000.—	—
Contribution fédérale à l'Inspectorat	90 000.—	90 000.—	—	—
Subvention fédérale à la Station d'essai	10 000.—	—	10 000.—	—
Recettes diverses	7 100.—	500.—	3 000.—	3 600.—
	504 600.—	266 000.—	105 000.—	133 600.—
<i>B. Dépenses:</i>				
Indemnité à payer au Secrétariat général	16 000.—	7 000.—	3 000.—	6 000.—
Appointements	315 000.—	173 000.—	64 000.—	78 000.—
Frais de voyage	41 500.—	40 000.—	1 000.—	500.—
Caisse de pension, assurances	25 700.—	14 000.—	5 000.—	6 700.—
Loyer des locaux	52 200.—	13 500.—	20 000.—	18 700.—
Autres dépenses pour les locaux	9 800.—	3 500.—	3 500.—	2 800.—
Courant électrique pour l'exploitation	4 500.—	—	3 000.—	1 500.—
Matériel	8 500.—	—	4 000.—	4 500.—
Frais de bureau	21 000.—	13 500.—	3 000.—	4 500.—
Frais divers (réparations, ports, téléphones, etc.)	5 500.—	—	3 000.—	2 500.—
Mobilier, outillage, instruments, amortissements	9 500.—	1 500.—	3 500.—	4 500.—
Intérêts	1 400.—	—	1 000.—	400.—
Versement au fonds de renouvellement	7 000.—	—	4 000.—	3 000.—
Total	517 600.—	266 000.—	118 000.—	133 600.—
Excédent des dépenses	13 000.—	—	13 000.—	—

Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.)
Schweizerisches Landeskomitee der Internationalen
Elektrotechnischen Kommission
Commission Electrotechnique Internationale [C. E. I.]

Bericht

über das Jahr 1926 an den Vorstand des S. E. V.

Das C. E. S. setzte sich Ende 1926 wie folgt zusammen:

Mitglieder:

Dr. E. Huber-Stockar, Zürich, Präsident.
Dr. K. Sulzberger, Ing., Zürich, I. Vizepräsident.
A. de Montmollin, Chef du Service de l'Electricité de la ville de Lausanne, II. Vizepräsident.
F. Largiadèr, Ing., Generalsekretär des S. E. V. und V. S. E., Zürich, Sekretär.
E. Baumann, Direktor des Elektrizitätswerkes der Stadt Bern, Bern.
Dr. H. Behn-Eschenburg, Delegierter des Verwaltungsrates der Maschinenfabrik Oerlikon, Oerlikon.
J. Landry, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, Lausanne.
A. Muri, Chef der technischen Abteilung der Ober-telegraphendirektion, Bern.
M. Schiesser, Direktor der A.-G. Brown, Boveri & Cie., Baden.
Dr. W. Wyssling, Professor an der Eidg. Techn. Hochschule (E. T. H.), Zürich.

Mitarbeiter:

Ch. Belli, ingénieur, Genève.
R. Dubs, Professor an der E. T. H., Zürich.
A. Huber-Ruf, Ing., A.-G. Brown, Boveri & Cie., Baden.
E. Hunziker, Oberingenieur, A.-G. Brown, Boveri & Cie., Baden.
Dr. W. Kummer, Professor an der E. T. H., Zürich.
Dr. H. Zoelly, Präsident des Verwaltungsrates der A.-G. Escher, Wyss & Co., Zürich.

Die Sitzungen vom 22. und 27. Januar 1926 waren hauptsächlich der Beratung der Dokumente gewidmet, die der C. E. I. für die Verhandlungen in New-York einzureichen waren. Es wurden zu folgenden Gegenständen Berichte oder Vorschläge vorbereitet:

- a) Zulässige Erwärmung elektrischer Maschinen und Transformatoren.
- b) Toleranzen für die Garantiewerte von elektrischen Maschinen und Transformatoren.
- c) Prüfspannungen für Maschinen, Transformatoren, Apparate und Isolatoren.
- d) Kommutation elektrischer Maschinen mit Kollektoren.
- e) Wirkungsgrad und Verluste und deren Messung bei elektrischen Maschinen und Transformatoren.
- f) Definitionen von Kühlungs- und Schutzarten für elektrische Maschinen.
- g) Bezeichnung der Klemmen an Maschinen, Transformatoren, Apparaten und Messinstrumenten.
- h) Graphische Symbole für elektrische Starkstromanlagen im allgemeinen.
- i) Graphische Symbole für elektrische Traktion.
- k) Graphische Symbole für Telegraphie, Telephonie, Radiotelegraphie und Radiotelephonie.

l) Thermische Antriebsmaschinen für Generatoren.

m) Spannungsnormalien.

n) Normalien für Traktionsmotoren.

Die Delegation des C. E. S. für New-York setzte sich aus den Herren Dr. E. Huber-Stockar, A. Huber-Ruf, Prof. C. Hoenig-Winterthur (dieser in Vertretung des verhinderten Herrn Dr. Zoelly für das Gebiet Primärmotoren) und M. F. Denzler-Camden (N. J.) zusammen. Die europäischen Kongressteilnehmer machten in ihrer grossen Mehrzahl die Ueberfahrt mit dem Dampfer „Andania“, auf dem bereits Vorbesprechungen gepflogen werden konnten, wodurch die nachfolgenden Verhandlungen in New-York wesentlich erleichtert wurden. Diese fanden in der Zeit vom 14. bis 21. April statt. Einen eingehenden Bericht verdankt das C. E. S. Herrn A. Huber-Ruf; derselbe ist im Bulletin des S. E. V. 1926, No. 6, Seite 218 und ff. erschienen, so dass sich erübrigt, an dieser Stelle darauf zurückzukommen.

In seiner Sitzung vom 26. November 1926 nahm das C. E. S. Kenntnis von den in New-York erledigten, nicht erledigten und neu aufgeworfenen Fragen. Ohne dass das C. E. S. in dem betreffenden Studienkomitee vertreten sein möchte, wurde die Mitarbeit durch Diskussion der deutschen, französischen und italienischen Vorschläge auf dem Gebiete der *Nomenklatur* in Aussicht genommen, da die Schweiz als mehrsprachiges Land ein besonderes Interesse an der genauen Uebereinstimmung der Ausdrücke in den verschiedenen Sprachen besitzt. — Die Vorschläge für *Klemmenbezeichnungen*, welche das C. E. S. für die New-Yorker-Sitzungen eingereicht hatte, sind dort nicht zur Verteilung und Diskussion gelangt; es soll mit Nachdruck an diesen Vorschlägen festgehalten werden. — Die in der Hauptsache auf Grund der schweizerischen Vorschläge jetzt international angenommenen *Symbole* sollen demnächst veröffentlicht werden; sie werden auch dem Starkstrominspektorat zur Verwendung in den Planvorschriften dienen. — An der Tagung der Weltkraftkonferenz 1926 in Basel wurde der Wunsch nach Spezifikation über hydraulische Motoren geäussert. Das C. E. S. will in dieser Angelegenheit an das Studienkomitee für *Primärmotoren* gelangen und anbietet sich, das Sekretariat in der C. E. I. für dieses Gebiet zu übernehmen. Es beschloss ferner, Herrn Prof. R. Dubs an der Eidg. Techn. Hochschule einzuladen, als Mitarbeiter für hydraulische Motoren in das C. E. S. einzutreten, zur Entlastung des Herrn Dr. H. Zoelly, der während einer Reihe von Jahren in sehr verdienstvoller Weise dem C. E. S. seine Mitarbeit auf dem Gebiete der Primärmotoren (calorische und hydraulische) zur Verfügung stellte. Herr Prof. Dubs hat noch vor dem 31. Dezember 1926 die auf ihn gefallene Wahl angenommen. Die in New-York für die *Hochspannung* angenommenen *Normalien* weichen teilweise von den vom S. E. V. nach sorgfältigen Untersuchungen aufgestellten Werten ab. Die von der C. E. I. festgelegten Werte beziehen sich auf die Verbraucherspannung, während der S. E. V. die Erzeugerspannung zu Grunde legt. Ausserdem stimmen die beiden Reihen von Spannungswerten auch unter Berücksichtigung der durch den Messort bedingten Unterschiede in verschiedenen Punkten nicht überein. Die New Yorker-Be-

schlüsse sollen deshalb in einem einzureichenden Bericht, der auch Vorschläge für die Spannungsprüfung, gemäss den Normen des S.E.V. vom Jahre 1923 enthalten wird, kritisiert werden. — *Traktionsmotoren*: In die Spezifikationen sollen weitere Konstruktionsteile von elektrischen Fahrzeugen, sowie Definitionen für die Arten der Leistung letzterer aufgenommen werden. Für die *Isolieröle* werden Untersuchungen nach den bestehenden Normalien von Deutschland und Schweden, der Schweiz und den U.S.A. durchgeführt, bevor die C.E.I. über internationale Bestimmungen diskutieren wird. In der Schweiz sind die Versuche der Materialprüfanstalt des S.E.V. übertragen. — Als schweizerischer Beitrag wurden dem Studienkomitee für *Freileitungen* die beiden Entwürfe zu Bundesvorschriften („Leitungsvorschriften“ und „Vorschriften betreffend Parallelführungen und Kreuzungen elektrischer Leitungen unter sich und mit Eisenbahnen“) zugestellt.

Die Behandlung weiterer Arbeiten für die nächsten Sitzungen der C.E.I. fällt in das Jahr 1927. Diese Sitzungen werden, beginnend am 5. September, in Bellagio stattfinden; daran werden sich auf Einladung des Italienischen Elektrotechnischen Komitee hin Exkursionen in Italien anschliessen; den Abschluss wird eine Plenarversammlung der C.E.I. in Rom bilden.

Im Laufe des Berichtsjahres wurde das C.E.S. veranlasst, sich darüber zu äussern, ob die C.E.I. sich den Bestrebungen der Internationalen Normalisierungs-Vereinigung (Association Internationale de Normalisation, International Standards Association) anschliessen soll; die Initianten dieser neuen Vereinigung waren im April 1926 in New-York während der Sitzungen der C.E.I. besammelt. In dem Siebner-Komitee, dem die Leitung dieser Geschäfte übertragen wurde, ist die Schweiz durch Herrn Prof. C. Hoenig, Präsident der Schweizerischen Normalienvereinigung, vertreten. Das C.E.S. äusserte sich dem Präsidenten der C.E.I. gegenüber in dem Sinne zustimmend, dass vorderhand die C.E.I. ihre Tätigkeit in der bisherigen Art und Weise weiterführen soll und dass das C.E.S. als solches zu der Frage nur Stellung nehmen könne, wenn es vom Vorstand des S.E.V. dazu aufgefordert werde.

Im Berichtsjahre wurde in der C.E.I. eine Erhöhung der Jahresbeiträge an die Kosten des Bureau Central in London in Vorschlag gebracht, wobei eine Abstufung auf Grund der Einwohnerzahlen und der Exportziffern der Länder vorgenommen werden sollte; die Verhandlungen darüber sind noch im Gange. Einstweilen bezahlt der S.E.V. wie bis anhin \$ 50.— pro Jahr.

Wir möchten unsere Berichterstattung nicht schliessen, ohne dem Normalienbureau der Firma Brown, Boveri & Cie., dem Herr Huber-Ruf vorsteht, dafür zu danken, dass es auch im Jahre 1926 wieder in sehr zuvorkommender Weise die Vervielfältigung von Berichten, Tabellen usw. besorgte hat.

Das C.E.S. hat den vorliegenden Bericht in seiner Sitzung vom 18. März 1927 genehmigt.

Zürich, den 18. März 1927.

Für das Comité Electrotechnique Suisse,

Der Präsident:

(gez.) Dr. E. Huber.

Der Sekretär:

(gez.) F. Largiadèr.

3^e Rapport

de la Commission permanente de corrosion

à la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (S. S. I. G. E.),
à l'Union d'Entreprises Suisses de Transport (U. S. T.),
à la Direction Générale des Télégraphes (D. G. T.),
à l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

sur son activité pendant l'exercice 1926.

La composition de la *Commission de corrosion* est demeurée la même que l'année précédente. Le mandat de ses membres expirait au 31 décembre 1926; la S.S.I.G.E., la D.G.T. et l'A.S.E. ont réélu leurs représentants pour une nouvelle période de 3 ans, la décision de l'U.S.T. est encore pendante.¹⁾

La commission a tenu une séance en 1926. Elle a approuvé le rapport et le compte de la commission et de l'office de contrôle sur l'année 1925 et dressé les budgets pour 1927. Eu égard à l'importance croissante des affaires de la commission et de l'office de contrôle, on a décidé de faire vérifier les comptes, à partir de ceux de l'année 1926, à tour de rôle par les instances mentionnées en tête de ce rapport. Dès 1926 également, un bilan doit être dressé chaque année.

Rapport, compte et budgets ont été soumis aux différentes associations et publiés au Bulletin mensuel de la S.S.I.G.E.²⁾, ainsi qu'au Bulletin A.S.E.³⁾; l'U.S.T. a porté le rapport à la connaissance de ses membres exploitant des chemins de fer à courant continu.

L'Office de contrôle de la commission de corrosion, en l'espèce le Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S., a passé de nouveaux contrats avec les intéressés des régions touchées par les Tramways Lausannois, le tramway Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve et le chemin de fer routier St-Gall-Speicher-Trogen. Voici, au 31 décembre 1926, la liste des réseaux examinés une fois par an conformément aux „Règles“⁴⁾ et à la „Convention“⁵⁾:

1. Tramways de la Ville de Bâle,
2. Tramways de la Ville de Berne,
3. Tramways de la Ville de Bienne,
4. Tramways de la Ville de St-Gall,
5. Tramways de la Ville de Zurich,
6. Tramways Lausannois, Lausanne,
7. Chemin de fer Coire-Arosa,
8. Chemin de fer de l'Utliberg (Zurich),
9. Chemin de fer Bâle-Aesch,
10. Chemin de fer Bâle-Pratteln,
11. Chemin de fer St-Gall-Speicher-Trogen,
12. Tramway Vevey-Montreux-Chillon-Ville-neuve.

¹⁾ Depuis lors, l'U.S.T. a confirmé dans leur charge, pour une nouvelle période de 3 ans, ses deux délégués actuels.

²⁾ Bulletin mensuel S.S.I.G.E. 1926, page 224 et suiv.

³⁾ Bulletin A.S.E. 1926, page 269 et suiv.

⁴⁾ Règles à suivre pour assurer la protection des conduites métalliques et des câbles souterrains contre les effets de corrosion des courants vagabonds des chemins de fer électriques; Bulletin A.S.E. 1922, page 529 et suiv.

⁵⁾ Convention entre les associations ci-dessus, pour diminuer les effets de corrosion. Bulletin A.S.E. 1922, page 572 et suiv.

Ces mesures, selon contrats, ont toutes été exécutées en 1926. On a mesuré entre autre la résistance de 26 414 joints, soit 47% de plus qu'en 1925. Les intéressés ont tous reçu un rapport détaillé de ces travaux.

L'office de contrôle a procédé en outre à une série d'investigations particulières, soit à l'examen général des conditions de retour du courant, comme à Schaffhouse, soit à des mesures en relation avec la découverte de corrosions ou avec la pose de conduites nouvelles.

Après 3 ans d'activité, l'office de contrôle constate avec satisfaction que les propositions qu'il a faites pour améliorer la répartition du courant dans les voies ont été réalisées dans les réseaux de tramway de Berne, Bienne, St-Gall et Zurich.

Une extension des installations existantes s'est montrée superflue sur les lignes de chemins de fer régionaux Bâle-Aesch, Bâle-Pratteln, Coire-Arosa et Utlberg.

Les réseaux suivants ont subi ou sont en voie de subir, à la suite du contrôle de joints de rails, d'importantes améliorations :

Tramways de la Ville de Bâle,
Chemin de fer Bâle-Aesch,
Chemin de fer Bâle-Pratteln,
Tramways de la Ville de St-Gall,
Tramways de la Ville de Berne,
Tramways de la Ville de Zurich,
Chemin de fer Coire-Arosa,
Tramways Lausannois.

En outre, les Tramways de Neuchâtel ont amélioré la répartition du courant dans les voies, conformément à nos indications, et remis en état les joints de rails.

Ce résultat réjouissant de la collaboration des intéressés, inspiré des principes adoptés par la commission, méritait d'être mis en lumière ici.

L'office de contrôle a procédé en outre à une enquête relative aux dommages dus à des phénomènes de corrosion, en prenant en considération les régions où se trouvent des chemins de fer ou des réseaux de distribution souterrains à courant continu, comme aussi celles où des installations de ce genre font défaut. Il a fait rapport sur cette enquête à la commission et, cette dernière ayant décidé de la continuer, il a réexpédié en automne une nouvelle série de questionnaires, légèrement modifiés.

L'office de contrôle a poursuivi d'autre part la série de mesures systématiques qu'il avait entreprises en 1925 déjà pour étudier l'influence du genre d'éclisses électriques et de l'infrastructure sur la variation de résistance d'une trentaine de joints de rails. Fin 1926, cette étude n'était pas encore achevée.

Enfin, l'office de contrôle a entrepris une série d'essais pour mettre au point une méthode de mesure destinée à déterminer la densité des courants vagabonds à leur sortie des conduites souterraines. Il a présenté un rapport sur cette question à la commission et proposé de compléter l'appareillage d'essai pour poursuivre les recherches. La commission a voté à cet effet un crédit de 2000 fr. figurant au budget de 1927.

Du 13 au 18 septembre, le „Comité Consultatif International des Communications téléphoniques à grande distance“ (C.C.I.) était réuni à Berne pour étudier la question de la protection des câbles téléphoniques contre l'électrolyse et les actions chimiques. A l'invitation de la Direction Générale des Télégraphes, l'office de contrôle prit part aux délibérations de ce comité, dans lequel l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et la Suisse étaient représentées. Il en est résulté un projet de directives internationales pour la protection des câbles contre la corrosion électrolytique, qui s'inspire nettement de nos „Règles“ suisses, ce dont nous nous plaignons à prendre connaissance. Il est recommandé aux administrations affiliées au C.C.I. de faire leur possible pour que ce projet de directives internationales soit introduit dans leurs pays respectifs; comme il est basé sur les „Règles“ suisses, il ne prévoit pas d'autres mesures de précautions que celles envisagées chez nous, de sorte qu'il n'en résulte aucune modification de nos propres directives.

Finances. Le compte de la commission de corrosion boucle par un déficit de fr. 1305.80, s'expliquant par une activité croissante de l'office de contrôle, qu'il était impossible de prévoir au printemps 1924, lors de la mise sur pied du budget. Sur cette somme, fr. 534.60 ont servi à compléter l'équipement de mesure, poste prévu au budget de 1927 pour fr. 2000.—

Le compte de l'office de contrôle accuse fr. 21 664.30 de recettes, soit environ 30% de plus qu'en 1925, et un solde actif de fr. 650.85, à reporter à compte nouveau.

Le fonds de restitution, augmenté de fr. 1188.35 se monte dès lors à fr. 2 922.75; le fonds de renouvellement, déduction faite des dépenses, s'est accru de fr. 1 227.95 et s'élève, fin 1926, à fr. 2 896.55.

Le président
de la Commission de corrosion :
(sig.) *J. Landry.*

Rapport de vérification des comptes de la commission mixte de corrosion. En vertu de la décision de la commission permanente de corrosion, le soussigné a examiné aujourd'hui les comptes pour l'année 1926 de la commission de corrosion, de l'office de contrôle, du fonds de restitution et du fonds de renouvellement, ainsi que le bilan de la commission au 31 décembre 1926. En comparant les écritures avec les pièces justificatives, il s'est rendu compte que la comptabilité est en parfait état. Il a, en particulier, acquis la certitude que les travaux exécutés par le personnel de l'A. S. E. pour le compte de la commission de corrosion et de l'office de contrôle ont été enregistrés d'une façon claire et qu'ils ont été facturés équitablement à la commission de corrosion ainsi qu'aux entreprises qui ont eu recours à l'office de contrôle.

Le soussigné propose aux associations représentées à la commission de corrosion d'approuver les comptes présentés par l'office de contrôle et de remercier ce dernier pour son travail consciencieux.

Zurich, le 1^{er} avril 1927.

Le vérificateur des comptes :
(sig.) *H. Zolliker.*

Commission de corrosion.**Comptes de l'année 1926 et bilan au 31 décembre 1926.****I. Commission de corrosion.**

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde actif	162.25
Versement ordinaire des associations	1 500.—
Versement extraordinaire des associations	1 000.—
Solde passif	1 305.80
	3 968.05
<i>B. Dépenses :</i>	
Administration	898.75
Enquête concernant des dommages de corrosion	826.—
Essais pour déterminer les courants dans le sol	1 202.—
Etudes diverses	506.70
Agrandissement de l'équipement de mesure de l'Office de contrôle	534.60
	3 968.05

II. Office de contrôle.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde actif	206.80
Mesures et recherches de corrosion	20 922.90
Versement de la Commission de corrosion pour compléter l'équipement de l'Office de contrôle	534.60
	21 664.30
<i>B. Dépenses :</i>	
Mesures et recherches, y compris la rédaction des rapports	15 938.70
Travaux en suspens au 31 décembre 1926	156.65
Travaux généraux	1 521.—
Versement au fonds de restitution	1 145.—
Versement au fonds de renouvellement	1 717.50
Agrandissement de l'équipement de mesure	534.60
Solde actif	650.85
	21 664.30

III. Fonds de restitution.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde au 1 ^{er} janvier 1926	1 734.40
Intérêts pour 1926	43.35
Versements au 31 décembre 1926	1 145.—
	2 922.75
<i>B. Dépenses :</i>	
Etat du fonds au 31 décembre 1926	2 922.75

IV. Fonds de renouvellement.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Solde au 1 ^{er} janvier 1926	1 668.60
Intérêts pour 1926	41.70
Versements au 31 décembre 1926	1 717.50
Dédommagement	15.—
	3 442.80
<i>B. Dépenses:</i>	
Réparations, renouvellement et entretien	546.25
Etat du fonds au 31 décembre 1926	2 896.55
	3 442.80

V. Bilan de la commission de corrosion, au 31 décembre 1926.

<i>DOIT:</i>	fr.	<i>AVOIR:</i>	fr.
Avance des associations	9 000.—	Equipement de l'office de contrôle	8 875.50
Fonds de restitution	2 922.75	Reliquat de l'avance des associations	124.50
Fonds de renouvellement	2 896.55	Avoir à l'A. S. E.	5 164.35
Avoir de l'office de contrôle (solde actif)	650.85	Solde passif, suivant compte de la commission	1 305.80
	15 470.15		15 470.15

Commission de corrosion.

Budget pour l'année 1928.

I. Commission de corrosion.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Versement ordinaire des associations	1 500.—
Versement extraordinaire des associations	5 800.—
	7 300.—
<i>B. Dépenses:</i>	
Administration	1 500.—
Suite de l'enquête relatives aux dommages de corrosion	800.—
Etudes diverses	1 200.—
Pour compléter l'équipement de mesure de l'office de contrôle	3 000.—
Pour couvrir le reliquat du solde passif du compte de la commission ¹⁾	800.—
	7 300.—

II. Office de contrôle.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Mesures et recherches	16 000.—
Versement de la commission pour un nouveau dispositif de mesure	3 000.—
	19 000.—
<i>B. Dépenses:</i>	
Mesures et recherches	11 500.—
Travaux généraux	2 000.—
Versement au fonds de restitution	1 000.—
Versement au fonds de renouvellement	1 500.—
Construction d'un nouveau dispositif de mesure	3 000.—
	19 000.—

1) Voir rapport annuel 1926, 2e alinéa.

Propositions du comité de l'A.S.E. à l'assemblée générale du 19 juin 1927, à Interlaken.

No. 2 de l'ordre du jour :

Le procès-verbal de la XXXXI^e assemblée générale, du 15 août 1926 à Bâle (voir Bulletin 1926, No. 9, page 446 et suiv.), est approuvé.

No. 3 de l'ordre du jour :

a) Sont approuvés, en donnant décharge au comité: le rapport du comité (page 289)¹⁾ et le compte de l'A.S.E. pour 1926 (page 292), le bilan au 31 décembre 1926 (page 292), les comptes du fonds Denzler et du fonds de la commission d'étude (page 293), le compte d'exploitation de l'immeuble pour 1926 et le bilan au 31 décembre 1926 (pages 293 et 294).

b) L'excédent de recettes de l'association, soit fr. 3181.62, est reporté à compte nouveau.

c) L'excédent de recettes du compte de l'immeuble, soit fr. 2846.76, est reporté à compte nouveau.

No. 4 de l'ordre du jour :

a) Sont approuvés, en donnant décharge à la commission d'administration: le rapport des institutions de contrôle de l'A.S.E. sur l'exercice 1926 (voir Bulletin 1927, No. 4, pag. 243 et suiv.), présenté par la commission d'administration, le compte pour 1926 et le bilan au 31 décembre 1926 (voir Bulletin 1927, No. 4, pages 253 et 254).

b) L'excédent de recettes de fr. 1626.82 est reporté à compte nouveau.

No. 5 de l'ordre du jour :

Le budget de l'A.S.E. (page 294) et celui de l'immeuble (page 294) pour l'année 1928 sont approuvés.

No. 6 de l'ordre du jour :

Le budget des institutions de contrôle pour 1928 (page 295) est approuvé.

No. 7 de l'ordre du jour :

Conformément à l'article 6 des statuts, les cotisations des membres pour l'année 1927 sont fixées comme suit :

- I. Membres individuels fr. 15.-
 II. Membres étudiants fr. 9.-
 III. Membres collectifs avec un capital

	fr.	fr.	fr.
de moins de		50 000.-	30.-
de 50 000.-	à	250 000.-	45.-
de 250 000.-	à	1 000 000.-	85.-
de 1 000 000.-	à	5 000 000.-	150.-
de 5 000 000.-	à	10 000 000.-	250.-
de plus de		10 000 000.-	350.-

No. 8 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1926 (page 302 et suiv.), approuvés par la commission d'administration.

No. 9 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour l'année 1928 (page 306), approuvé par la commission d'administration.

¹⁾ Quand le No. du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 10 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du comité Electrotechnique Suisse (C.E.S.) sur l'année 1926 (page 296).

No. 11 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de la commission permanente de corrosion sur l'année 1926 et du budget pour 1928 (page 297).

No. 12 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C.S.E.) sur l'année 1926 et du budget pour 1928 (page 307).

No. 13 de l'ordre du jour :

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 14 des statuts, le mandat de MM. Egli-Zurich, Payot-Bâle et Waeber-Fribourg expire au 31 décembre 1927. Ces trois Messieurs se représentent aux suffrages des membres de l'A.S.E.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les vérificateurs actuels, MM. Dr. G. A. Borel-Cortailod et J. E. Weber-Baden, ainsi que leurs suppléants, MM. A. Pillonel - Lausanne et U. Winterhalter-Zurich.

No. 14 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale approuve les „Prescriptions relatives à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des installations électriques intérieures 1927“, élaborées par le groupe c de la commission de l'A.S.E. et de l'U.C.S. pour la revision des prescriptions fédérales et proposées par la commission d'administration (voir Bulletin 1927, Nos 2 et 5).

No. 15 de l'ordre du jour :

L'assemblée générale prend connaissance des communications de la commission de la „Fondation Denzler“.

Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'A.S.E. à l'assemblée générale du 19 juin 1927, à Interlaken. En vertu du mandat que nous a conféré l'assemblée générale du 15 août 1926 à Bâle, nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'A.S.E. et des institutions de contrôle, arrêtés au 31 décembre 1926. Nous nous sommes appuyés sur le rapport détaillé de la Société fiduciaire suisse relatif à la revision de tous les livres de comptes. Nous avons comparé les chiffres figurant aux comptes d'exploitation et au bilan avec les écritures du Grand-Livre et constaté partout une concordance parfaite.

Nous proposons donc à l'assemblée générale d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité, avec remerciements au comptable.

Zurich, le 6 mai 1927.

(sig.) G. A. Borel.

(sig.) J. E. Weber.

Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Rapport

sur l'année 1926, présenté à la Commission d'administration commune.

La composition de la Commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S. et celle du comité de direction n'a pas changé; elle est indiquée à l'annuaire de l'A. S. E., rectifié au 1^{er} janvier 1927. Les délégués pour la surveillance des institutions de contrôle de l'A. S. E. et celui pour la section des achats de l'U. C. S. sont aussi restés en fonction.

La *Commission d'administration* a eu trois séances. Elle s'est occupée surtout des affaires du Secrétariat général et des institutions de contrôle, notamment de la marche de la station d'essai des matériaux et de la station d'étalonnage. Elle a pris connaissance des travaux des commissions mixtes (voir plus loin); à ce propos, elle a approuvé les „normes pour l'examen de transformateurs d'une puissance ne dépassant pas 500 VA et destinés aux installations intérieures“, les „normes pour conducteurs isolés destinés aux installations intérieures“, le „guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions“ et a délibéré sur les „prescriptions relatives à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des installations électriques intérieures.“

Le *Comité de direction* a tenu également trois séances, consacrées aux affaires courantes du Secrétariat général et plus spécialement à la situation financière de la station d'essai des matériaux et de la station d'étalonnage. Les délégués et les ingénieurs en chef des institutions de contrôle ont assisté pour cette raison aux séances du comité. Celui-ci s'est occupé aussi du nouveau contrat relatif à l'impression et à l'édition du Bulletin. Il a préparé en outre les affaires à soumettre à la Commission d'administration.

Le *personnel* du Secrétariat général était composé comme suit à la fin de l'exercice: *F. Largiadèr*, ing., secrétaire général; *O. Ganquillet*, ing., suppléant du secrétaire général et secrétaire économique de l'Union de Centrales suisses d'électricité; *H. F. Zangger*, ing., chef de la division technique; *H. Bourquin*, ing., *E. Binkert*, ing. et *O. Hartmann*, adjoints à la division technique; *K. Egger*, chef de bureau; *R. Kunz*, comptable et caissier; *P. Rüegg*, 2^{me} comptable; *Mme L. Gehri*, *Mlles A. Nessensohn*, *L. Linder*, *C. Kreis* et *H. Sprecher*, employées de bureau; *Mlle D. Kägi*, téléphoniste pour l'ensemble des services réunis dans l'immeuble; *A. Bertschi*, concierge.

La *rédaction du Bulletin* a été soignée, comme toujours, par le chef de la division technique, sous la direction du secrétaire général et avec l'aide du personnel du bureau. Avec 616 pages, le Bulletin a gardé à peu près la même ampleur que les trois dernières années. Il était environ deux fois moins volumineux pendant les années précédentes.

La *rédaction du Bulletin* tâche de rendre les techniciens et le public en général attentifs au Bulletin de l'A. S. E. en faisant paraître chaque

mois dans le supplément de la „Nouvelle Gazette de Zurich“, consacré à la technique, un compte-rendu des articles paraissant dans l'organe de l'Association. Nous nous efforçons, comme auparavant, de publier avant tout des articles de nos membres, afin que notre Bulletin devienne de plus en plus une collection de travaux suisses dans le domaine de l'électrotechnique; nous sommes heureux de constater que nos efforts sont compris et soutenus de différents côtés.

Nous sommes toujours reconnaissants de recevoir, en particulier, des communications des services d'exploitation de centrales d'électricité. Nous n'ignorons pas que les chefs d'exploitation et leur personnel trouvent rarement les loisirs nécessaires pour fixer par écrit leurs expériences et observations. Mais nous acceptons aussi volontiers de simples notices, auxquelles nous nous chargeons, d'entente avec l'auteur, de donner la forme qui convient à leur publication. Nous constatons avec plaisir que les articles en langue française sont en augmentation.

Dès le début de l'année 1926, nous publions régulièrement les titres et auteurs d'articles paraissant dans les périodiques de la branche électrique que reçoit le Secrétariat général, en indiquant brièvement la longueur de ces travaux et le nombre des figures. Depuis le mois de septembre 1925, nous ajoutons à ces indications le chiffre de la classification décimale, qui permet d'établir facilement une cartothèque appelée à rendre d'utiles services. Nous en établissons une au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S., où nos membres peuvent venir la consulter. Nous tenons beaucoup à ce que ces quelque 1300 notes par an, touchant la littérature technique, soient sous les yeux de nos lecteurs le plus tôt possible après la publication des articles; c'est ainsi que nous arrivons à mentionner presque tous les travaux dans le Bulletin qui suit le mois où ils ont paru. Cette innovation permet, sans perte de temps, un coup d'œil d'ensemble sur les publications récentes dans le domaine de l'électrotechnique et laisse ainsi plus de loisir au lecteur pour approfondir celles des questions qui l'intéressent plus spécialement. De nombreux échos du cercle de nos lecteurs attestent que cette innovation a été bien accueillie; nous l'apprécions nous-mêmes beaucoup dans nos propres travaux.

Nous saisissons l'occasion de prier nos membres d'avoir recours au Bulletin pour leurs annonces, plus encore que par le passé. D'un autre côté, nous prions aussi en première ligne les centrales d'électricité de favoriser avant tout de leurs commandes les maisons qui insèrent au Bulletin. Nous continuerons à envoyer chaque année aux centrales une liste des maisons qui se servent régulièrement du Bulletin pour leur réclame, liste que nous sommes prêts à communiquer d'ailleurs à tous les intéressés qui en feront la demande.

Les *travaux généraux d'ordre administratif* qui incombent au personnel du Secrétariat général comprennent, outre une correspondance importante: préparation et multiplication des documents pour toutes les séances, conférences et assemblées générales; rédaction et multiplication des nombreux procès-verbaux; réponses orales et écrites aux demandes de renseignement; pré-

paration de l'annuaire, contrôle de la liste des membres; édition et vente des tirages à part; vente des publications de l'A. S. E.; enregistrement des rapports de gestion, tarifs, règlements des centrales; service de la centrale téléphonique commune aux divers services réunis dans l'immeuble de l'A. S. E.

A ces travaux s'ajoutent ceux de la *caisse de pensions des centrales suisses d'électricité* (C. P. C.)¹⁾ qui se développe sans cesse. La caisse occupe non seulement le chef de la division économique, mais encore le personnel du bureau. Les comptes du Secrétariat général renseignent sur l'indemnité que lui verse la caisse de pensions.

Le *secrétaire général* a été occupé, comme les années précédentes, principalement par la direction du secrétariat et la rédaction du Bulletin et comme délégué de la station d'essai. Il a été constamment en contact avec les deux divisions, le chef de la comptabilité et de la caisse, ainsi qu'avec les délégués et ingénieurs en chef des institutions de contrôle. Il a, d'accord avec les présidents, préparé les séances des autorités de nos associations et celles des diverses commissions, de même que les conférences mentionnées au rapport annuel des institutions de contrôle; autant que possible, il a assisté aux délibérations des commissions. Le secrétaire général est chargé en outre du secrétariat du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) et du Comité Suisse de l'Éclairage (C. S. E.); il gère enfin l'immeuble de l'A. S. E.

Le chef de la division économique, *secrétaire économique de l'U. C. S.*, a préparé les travaux des diverses commissions de l'U. C. S. et répondu aux nombreuses demandes de renseignements de nature économique, provenant de nos membres ou de tierces personnes. Il a présidé six fois la commission d'examen des candidats installateurs, examens introduits en 1922. Il a soigné les affaires de la section des achats et celles, toujours croissantes, de la caisse de pensions des centrales suisses d'électricité (C. P. C.). Son activité ressort d'ailleurs des rapports annuels de l'U. C. S. et de la section des achats.

La *division technique* a été occupée principalement, en dehors de la rédaction du Bulletin, dont il a déjà été question, par les travaux des commissions. En collaboration avec les institutions de contrôle de l'A. S. E. et la commission des normes, elle a travaillé à l'introduction de marques de qualité, qu'elle a déposées en Suisse et dans les États signataires de l'entente internationale relative à la protection des marques. Ces marques de qualité seront apposées au matériel d'installation et sur les appareils fabriqués en série, destinés aux installations intérieures. La division technique a travaillé ensuite à la mise au point des normes pour transformateurs de faible puissance (jusqu'à 500 VA) et de celles pour conducteurs isolés, avec le concours de spécialistes, de sorte que la commission d'administration (voir plus haut) a pu mettre ces normes provisoirement en vigueur. Puis on a élaboré

des contrats-type pour régler les conditions auxquelles le droit d'apposer la marque de qualité est attribué aux fabricants de transformateurs de faible puissance et de fils isolés. La division technique a entrepris enfin de vastes travaux préliminaires en vue de l'établissement de normes pour prises de courant et interrupteurs. Elle a exécuté, dans un autre domaine, les travaux toujours plus nombreux de la commission permanente de corrosion, dont le Secrétariat général fonctionne comme office de contrôle. Nous renvoyons au rapport spécial de cette commission²⁾.

Le chef de la division technique a été accaparé en bonne partie comme secrétaire du Comité national suisse pour la Conférence mondiale de l'Énergie, en vue de la session spéciale de cette conférence, qui a eu lieu à Bâle en septembre 1926 et dont il est parlé ailleurs.

La *comptabilité et la caisse*, dont le personnel dépend du Secrétariat général, fonctionne pour le compte de l'A. S. E., des institutions de contrôle de l'A. S. E., de l'U. C. S. et de sa section des achats, ainsi que pour le Secrétariat général commun aux deux associations, compte de l'immeuble y compris. Des rapports financiers mensuels ont été établis de nouveau pour les institutions de contrôle et le Secrétariat général, rapports soumis à la vérification des délégués des institutions de contrôle et du comité de direction. En plus du contrôle réglementaire des réviseurs des deux associations, la comptabilité et la caisse sont surveillées par la Société fiduciaire suisse.

Commissions.

Nous donnons ci-après un résumé de l'activité des *commissions mixtes communes aux deux associations*, dont la composition ressort de l'annuaire 1926:

1^o *Commission de corrosion* (président M. le prof. J. Landry-Lausanne). Nous renvoyons au rapport spécial de cette commission, Bulletin 1927, No. 5, page 297.

2^o La *Commission des normes* (président M. le Dr K. Sulzberger-Zurich) a eu six séances en 1926. Elle a achevé d'abord les normes pour transformateurs de faible puissance (jusqu'à 500 VA) et les normes pour conducteurs isolés, que la commission d'administration a pu mettre provisoirement en vigueur à partir du 1^{er} juillet. Puis des pourparlers ont eu lieu avec les fabricants de lustrerie, d'où il ressort que rien ne s'oppose à l'introduction de fils à gaine de caoutchouc plus épaisse, de sorte que cette catégorie de conducteurs peut être soumise, comme les autres, à une tension d'essai de 2000 volts. La commission a discuté ensuite sur la base des projets de contrat préparés par le Secrétariat général et qui règlent les conditions auxquelles est attribué le droit d'apposer la marque de qualité de l'A. S. E. sur transformateurs de faible puissance et sur fils isolés. Une délégation de la commission a délibéré à ce propos pendant deux séances spéciales avec les fabricants. Dans le courant de l'année, cinq nouveaux contrats ont été signés avec des maisons qui fabriquent des transformateurs de faible puissance ou des

¹⁾ Voir 4^{me} rapport annuel au Bulletin de l'A. S. E. 1926, No. 10.

²⁾ Voir page 297 du présent Bulletin.

fils isolés, et les épreuves détaillées correspondantes furent exécutées à la station d'essai des matériaux de l'A. S. E. L'usage de la marque de qualité n'a pas encore commencé pendant l'année 1926. La commission des normes a examiné aussi un rapport du Secrétariat général sur l'introduction d'une couleur unique pour les isolateurs de lignes aériennes et d'installations en plein air en général; cette question n'a pas pu être liquidée non plus en 1926. Enfin, la commission des normes a entrepris l'étude de deux projets du Secrétariat général concernant des normes pour prises de courant et interrupteurs, destinés aux installations intérieures.

³⁰ La *Commission des applications thermiques* (président *F. Ringwald*-Lucerne) a eu une séance où elle a pris connaissance d'un rapport de *M. Seehaus*, ing., sur la possibilité de fabrication d'un fourneau-potager à accumulation de chaleur et où elle décida d'appuyer la requête de *M. Seehaus* auprès de la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale et du Fonds de l'aluminium Neuhausen, pour l'obtention de subventions; l'U. C. S. prêtera également son aide matérielle à ces essais, dont la préparation a déjà été entreprise en 1926.

⁴⁰ *Commission pour appareillage à haute tension et pour la protection contre les surtensions et les incendies* (président *M. le Dr. B. Bauer-Schaffhouse*). Dans une séance, la commission entière a approuvé le projet du groupe *b* „guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions“, qu'elle a transmis à la commission d'administration; le 15 août 1926 l'assemblée générale de l'A. S. E. à Bâle a adopté ce „guide“.

Groupe a (protection contre les surintensités et disjoncteurs; président: *M. le Dr K. Sulzberger-Zurich*). Le groupe a tenu une séance, dans laquelle il a décidé d'entreprendre des essais de court-circuit avec interrupteurs à huile, en collaboration avec des centrales d'électricité. La commission a discuté un programme présenté par son collaborateur, *M. G. Brühlmann*, en vue de ces essais. Les pourparlers avec les centrales, pour engager celles-ci à participer aux essais, n'étaient pas encore terminés à la fin de l'année.

Groupe b (protection contre les surtensions; président: *M. le prof. W. Kummer-Zurich*). Ne s'est pas réuni en 1926. Dans le courant de l'année, l'oscillographe cathodique, système Dufour-Paris, dont le groupe *b* avait recommandé l'achat et qu'il a été possible d'acquérir grâce à deux subventions, de 10000 fr. chacune, de la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale et du Fonds de l'aluminium Neuhausen, ainsi qu'à une contribution de 1000 fr. de l'A. S. E. et de l'U. C. S., est arrivé à Zurich; on l'a confié à la station d'essai des matériaux de l'A. S. E. qui est chargée d'en compléter l'équipement par divers accessoires et de mettre au point son fonctionnement. Cet appareil permet de relever des phénomènes oscillatoires extrêmement rapides (jusqu'à 10⁶ périodes par seconde); on l'utilisera pour l'étude des surtensions d'origine atmosphérique dans les réseaux de centrales d'électricité. Comme l'appareil n'est pas appli-

cable sans autre au relevé de phénomènes qu'il est impossible de provoquer à volonté, on est en train de l'adapter à ce but. Ce travail est entre les mains de *M. K. Berger*, ing., qui s'occupera aussi d'enregistrer des surtensions dans les réseaux; le Fonds de l'aluminium Neuhausen a promis une subvention notable pour l'exécution de ces essais, du moins jusqu'à fin 1927. Pour diriger l'étude de cette question spéciale, un comité a été constitué, sous la présidence de *M. le Dr. B. Bauer-Schaffhouse* et dont la composition est indiquée à l'annuaire 1927, page 9. Ce comité s'est réuni une première fois en 1926.

Groupe c (protection contre l'incendie; président *M. le dir. J. Gysel-Zurich*). Le surcroît de travail au Secrétariat général n'a pas permis de convoquer ce groupe en 1926.

⁵⁰ *Commission pour la revision des prescriptions fédérales. Groupe a* (installations de distribution et machines; président *M. le dir. E. Payot-Bâle*). L'inspection des installations à fort courant a terminé le classement et l'examen des réponses très nombreuses reçues après envoi du projet du groupe, l'année précédente. Le groupe lui-même n'a pas eu de séance.

Groupe b (lignes; président: *M. le Dr B. Bauer-Schaffhouse*). Ce groupe a eu une séance en février, dans laquelle il a achevé de délibérer sur le projet de prescriptions concernant les lignes et celui concernant les parallélismes et les croisements. Ces projets ont été envoyés aux intéressés avec prière de donner leur avis, celui en langue allemande au mois de mai, celui en français au mois de décembre. Les remarques présentées ont été classées et étudiées par le Secrétariat général encore dans le courant de l'année 1926.

Groupe c (installations intérieures; président: *M. le dir. A. Zaruski-St-Gall*). En trois séances, dont deux de trois jours chacune, ce groupe s'est occupé des remarques et suggestions présentées à propos de son projet de prescriptions, remarques que l'inspection des installations à fort courant s'était chargé de classer. Il a soumis ensuite le projet définitif, mis au net en tenant compte des dites remarques, à la commission d'administration qui a décidé de le publier au Bulletin de l'A. S. E. (février 1927).

Groupe d (chemins de fer électriques; président: *M. le dir. Ph. Tripet-Neuchâtel*). Ce groupe a déjà terminé ses travaux.

Nous rappelons que la commission de l'A. S. E. et de l'U. C. S. pour la revision des prescriptions fédérales a entrepris de remettre au point les prescriptions suivantes:

- 1⁰ Prescriptions fédérales sur les installations électriques à fort courant;
- 2⁰ Prescriptions fédérales sur les parallélismes et croisements des lignes à faible courant avec les lignes à fort courant et des lignes électriques avec les chemins de fer;
- 3⁰ Prescriptions fédérales sur l'équipement électrique des chemins de fer électriques;
- 4⁰ Prescriptions de l'A. S. E. sur les installations intérieures. Toutes ces prescriptions datent de 1908.

Pour les trois premières catégories de prescriptions, l'A.S.E. se bornera à présenter les projets au Conseil fédéral, par le canal du Département fédéral des chemins de fer. Par contre l'A.S.E. met elle-même en vigueur ses prescriptions sur les installations intérieures. L'état actuel des travaux laisse prévoir que l'A. S. E. pourra présenter ses propositions au Conseil fédéral encore en 1927. Les prescriptions sur les installations intérieures doivent être soumises à l'assemblée générale de l'A. S. E. du 19 juin 1927.

6^o La commission pour l'étude des perturbations créées dans les installations à faible courant par les installations à fort courant (président: M. le prof. Dr W. Kummer-Zurich) n'a pas eu de séance en 1926, car son activité dépend en grande partie des travaux du „Comité consultatif international des Communications téléphoniques à grande distance“, dont les „directives“ n'étaient pas encore suffisamment avancées pour servir de base aux délibérations de notre commission.

Le Secrétariat général propose de nouveau à la Commission d'administration d'exprimer les remerciements de l'A.S.E. et de l'U.C.S. aux membres de nos associations ainsi qu'aux représentants d'autres associations et aux autorités ou administrations fédérales, qui ont prêté leur concours aux travaux des commissions énumérées ci-dessus.

Finances. Le compte d'exploitation du Secrétariat général, publié ailleurs au présent Bulletin, accuse 184 086.80 fr. de recettes (y compris le solde de 2101.60 fr. de l'année précédente) et 171 628.11 fr. de dépenses, par conséquent un excédent de recettes de 12 458.69 fr. Nous proposons d'en réserver 8000 fr. pour couvrir les frais d'impression des nouvelles prescriptions sur les installations intérieures, d'en attribuer 3000 fr. au fonds des institutions de contrôle et de reporter fr. 1 458.69 à compte nouveau.

Zurich, le 16 mars 1927.

Le secrétaire général:
(sig.) F. Largiadèr.

Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Compte de l'exercice 1926.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	2 101.60
Subvention ordinaire:		
a) de l'A. S. E.	53 000.—	53 000.—
b) de l'U. C. S.	56 500.—	56 500.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue de la caisse et de la comptabilité	10 000.—	10 000.—
Indemnité de la Caisse de pension de centrales suisses d'électricité pour son administration	8 500.—	7 660.—
Vente des publications	7 500.—	12 465.60
Bulletin et annuaire	6 000.—	7 423.10
Statistique des centrales suisses d'électricité	1 000.—	412.—
Subvention de l'U. C. S. pour le tirage de la statistique	2 000.—	—
Travaux payés	7 500.—	12 626.95
Divers et imprévu	—	5 897.55
	<u>168 000.—</u>	<u>184 086.80</u>

<i>B. Dépenses:</i>	Budget fr.	Compte fr.
Frais d'administration générale	12 000.—	12 403.75
Personnel (traitement)	96 000.—	97 214.75
Frais de voyage du personnel	4 000.—	3 604.26
Caisse de pension, assurances	8 000.—	7 479.85
Paiement aux collaborateurs	3 000.—	1 625.65
Loyer	10 500.—	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations)	2 000.—	3 053.81
Mobilier	400.—	499.50
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphones, etc.)	9 000.—	9 593.03
Imprimés pour le bureau	1 600.—	1 971.60
Imprimés à vendre	4 500.—	6 949.10
Bulletin et annuaire	11 000.—	10 856.85
Statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—	40.—
Bibliothèque	500.—	797.31
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux	2 000.—	4 479.35
Divers et imprévu	500.—	559.30
Excédent des recettes	—	12 458.69
	168 000.—	184 086.80

**Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.
Budget pour l'année 1928.**

<i>A. Recettes:</i>	fr.
Subvention ordinaire:	
<i>a)</i> de l'A. S. E.	59 500.—
<i>b)</i> de l'U. C. S.	59 500.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue des livres et de la caisse	10 000.—
Indemnité de la caisse de pension de centrales suisses d'électricité pour son administration	10 300.—
Vente de publications	10 000.—
Bulletin et annuaire	6 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	1 000.—
Subvention de l'U. C. S. pour le tirage de la statistique	2 000.—
Travaux payés	18 000.—
	192 300.—
<i>B. Dépenses:</i>	
Frais d'administration générale	13 000.—
Personnel (pour le personnel à traitement fixe)	114 000.—
Frais de voyage du personnel	4 000.—
Caisse de pension, assurances	8 000.—
Paiement aux collaborateurs	2 000.—
Loyer	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations)	3 000.—
Mobilier	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphones, etc.)	10 000.—
Imprimés pour le bureau	2 000.—
Imprimés à vendre	6 000.—
Bulletin et annuaire	12 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—
Bibliothèque	600.—
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux	2 500.—
Divers et imprévu	1 300.—
	192 300.—

Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.).

Landeskomitee der Commission Internationale de l'Eclairage (C. I. E.), nachstehend Komitee genannt.

Bericht

über die Tätigkeit im Jahre 1926

mit

Rechnung über das Jahr 1926

und Budget für das Jahr 1927.

Im Berichtsjahre setzte sich das Komitee, das auf Grund der Statuten vom 11. November 1922¹⁾ gebildet worden war, wie folgt zusammen:

Präsident: *Filliol A.*, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Genève, Genève, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Vizepräsident: *Joye P.*, Prof. Dr., directeur de l'Institut de Physique de l'Université de Fribourg, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Sekretär und Kassier: *Largiadèr F.*, Ing., Generalsekretär des S. E. V. und des V. S. E., Zürich, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Uebrige Mitglieder:

Buchmüller F., Chefingenieur des Eidg. Amtes für Mass u. Gewicht, Bern, von diesem delegiert.

Burckhardt O., Architekt, Basel, vom Schweiz. Ingenieur- und Architektenverein delegiert.

Landry J., Prof., Lausanne, Präsident der Eidg. Kommission für Mass und Gewicht, vom Eidg. Amt für Mass und Gewicht delegiert.

Payot E., Direktor des Elektrizitätswerkes Basel, Basel, vom Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke delegiert.

Sulzberger K., Dr., Ing., Zürich, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Trüb W., Direktor des Elektrizitätswerkes der Stadt Zürich, Zürich, vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke delegiert.

Wachter H., Ingenieur, Winterthur, vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke delegiert.

Zollikofer Herm., Ing., Sekretär des Schweiz. Vereins von Gas- und Wasserfachmännern, Zürich, vom Schweiz. Ingenieur- und Architektenverein delegiert.

Die drei Kommissionen des Komitees waren wie folgt bestellt:

Kommission I für Definitionen und Symbole:

Prof. Dr. Joye, Präsident und Delegierter in die entsprechende Kommission der Commission Internationale de l'Eclairage, Prof. Landry u. Dr. Sulzberger.

¹⁾ Siehe Bulletin des S. E. V. 1923, No. 1, Seite 66 u. ff.

Kommission II, für Fabrik- und Schulbeleuchtung: Direktor Trüb, Präsident und Delegierte in die entsprechende Kommission der Commission Internationale de l'Eclairage, Architekt Burckhardt und Ingenieur Zollikofer.

Kommission III, für Automobilbeleuchtung: Direktor Payot, Präsident und Delegierter in die entsprechende Kommission der Commission Internationale de l'Eclairage, Chefingenieur Buchmüller und Ingenieur Wachter.

Für Herrn Architekt Fulpius in Genf, welcher anfangs des Berichtsjahres als Vertreter des Schweiz. Ingenieur- und Architektenvereins im Komitee zurückgetreten ist, konnte Herr Burckhardt, Architekt in Basel, gewonnen werden, der auch dessen Nachfolge in der Kommission II übernahm. Ebenso hat Herr Wachter, welcher bisher den V. S. E. im Komitee vertrat, auf Ende des Jahres seinen Rücktritt erklärt; die Vornahme der Erneuerungswahl durch den Vorstand des V. S. E. steht noch aus.

Das Komitee hat im Jahre 1926 drei Sitzungen in Bern abgehalten. Am 16. März wurden Jahresbericht und Rechnung über das Jahr 1925 und das Budget für das Jahr 1926 genehmigt, sowie zum ersten mal Beratungen über die zu gründende Organisation für die Förderung der Lichtwirtschaft gepflogen. Dieser Gegenstand bildete das Haupttraktandum der Sitzung vom 28. Mai, in welcher das Komitee nach eingehender Diskussion seine Stellungnahme zuhanden der Vorstände des S. E. V. und V. S. E. festsetzte. In der dritten Sitzung vom 16. Dezember wurden die Rechnung über das Jahr 1926 und das Budget für das Jahr 1927 genehmigt. Die Frage „Lichtwirtschaft“ wurde erneut behandelt, und es wurde in Aussicht genommen, sich an der neu zu schaffenden Organisation zu beteiligen. Die weitere Behandlung dieser Angelegenheit fällt in das neue Jahr.

Die Kommission II, für Fabrik- und Schulbeleuchtung, hat es übernommen, über diesen Gegenstand einen Bericht auszuarbeiten, welcher der Commission Internationale de l'Eclairage zu ihrer nächsten Session eingereicht werden soll. Diese Sitzungen der Commission Internationale de l'Eclairage finden nicht, wie im Jahre 1924 beschlossen, in New-York, sondern in den Tagen vom 31. August bis 3. September 1927 in Bellagio statt.

Im letztjährigen Bericht wurde erwähnt, dass der Wiedereintritt von Deutschland in die Commission Internationale de l'Eclairage erwartet werden könne; derselbe ist inzwischen zur Tatsache geworden.

	Fr.	Fr.
A. Einnahmen:		
Saldo vom Vorjahre		526.20
Jahresbeiträge:		
Vom Eidg. Amt für Mass und Gewicht	200.—	
Vom Schweiz. Ingenieur- und Architekten-Verein	125.—	
Vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein	200.—	
Vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke	200.—	725.—
		1 251.20
B. Ausgaben:		
Jahresbeitrag des Komitees an die Commission Internationale de l'Eclairage (Generalsekretariat in Teddington) £ 20.—		502.90
Einnahmen-Ueberschuss		748.30
		1 251.20

Bemerkungen:

1. Gemäss Art. 15 der Statuten des Komitees vom 11. November 1922 werden die Kosten für den Unterhalt seines Bureau vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein getragen.

2. Gemäss demselben Art. 15 tragen die Insti-

tutionen und Verbände die Kosten, welche durch die Teilnahme ihrer Delegierten an den Sitzungen des Landeskomitees, an den Tagungen der Commission Internationale de l'Eclairage und an den Sitzungen der Spezialkommission entstehen.

Budget für das Jahr 1927.

	Fr.
<i>A. Einnahmen:</i>	
Saldo vom Vorjahre	748.30
Jahresbeiträge an das Komitee, wie bisher	725.—
	1 473.30
<i>B. Ausgaben:</i>	
Jahresbeitrag des Komitees an die Commission Internationale de l'Eclairage (Generalsekretariat in Teddington) £ 20.—	500.—
Beitrag an die Kosten von Untersuchungen im Jahre 1927	400.—
Einnahmen-Ueberschuss	573.30
	1 473.30

Bemerkungen:

Der Jahresbeitrag des Comité Suisse de l'Eclairage an die Commission Internationale de l'Eclairage ist gemäss deren Beschluss vom 25. Juli 1924 ab 1. Januar 1925 auf die Dauer von drei Jahren auf £ 20.— angesetzt.

Das Komitee hat den vorstehenden Bericht in seiner Sitzung vom 6. April 1927 genehmigt.

Der Präsident:
(gez.) *A. Filliol.*

Der Sekretär:
(gez.) *F. Largiadèr.*

Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Invitation

à la XXXV^{me} assemblée générale ordinaire

à Interlaken, au Kursaal, Höheweg

samedi, le 18 juin 1927, à 3 heures de l'après-midi.

Ordre du jour:

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la XXXIV^e assemblée du 14 août 1926 à Bâle¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité pour l'année 1926²⁾.
- 4^o Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1926²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Approbation du rapport de la section des achats pour l'année 1926²⁾.
- 6^o Compte de la section des achats pour l'exercice 1926²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7^o Budget de l'U. C. S. pour 1928²⁾; proposition du comité.
- 8^o Budget de la section des achats pour 1928²⁾; proposition du comité.

1) Voir Bulletin 1926, No. 9.

2) Voir Bulletin 1927, No. 5.